

Chers Amis,

Vendanges 2015 : Un beau millésime en perspective !

Sous des conditions quasi-estivales dès la mi-avril, le débourrement a débuté en Bourgogne présageant déjà une année précoce. Le beau temps s'est poursuivi durant les mois de mai et de juin. Il a suffi ensuite de quelques jours de fortes chaleurs pour que la floraison passe très rapidement dans notre vignoble début juin.

Le mois de juillet s'est caractérisé par des fortes chaleurs marquées par quelques épisodes caniculaires. Les précipitations, quant à elles, se sont fait remarquer par leur absence. La sécheresse a culminé en juillet bloquant un temps les évolutions physiologiques de nos raisins. Le mois d'août marqué par quelques passages pluvieux a été salvateur pour la poursuite de la maturation. Les terroirs ont réagi très variablement au stress hydrique de l'été.

Compte tenu de ces conditions climatiques de l'année, les vendanges ont débuté dès la fin août en Bourgogne. Ce sont les vignobles de Saône et Loire qui ont donné le coup d'envoi, suivis de près par le vignoble de la Côte de Beaune pour ses blancs. La qualité est bien présente avec une belle maturité mais la quantité reste néanmoins plus faible que prévue. En effet, les rendements constatés restent modérés notamment sur les rouges. Les vendanges se sont étalées sur près d'un mois et ce en fonction de la précocité des secteurs et de la période optimale choisie par le viticulteur lui-même. Rappelons ici que si la CAVB depuis plusieurs années déjà a supprimé le ban des vendanges c'est pour que chaque vigneron se décide en fonction de l'évolution physiologique de ses parcelles. Et ce n'est pas non plus forcément gage de qualité que de vendanger en dernier comme on a pu le lire çà et là dans la presse !

Seule ombre au tableau, l'épisode de grêle, qui a touché le nord de la région le 1^{er} septembre, causant localement (Chablis, Irancy et Saint Bris) des dégâts. Le retour d'un temps sec et frais a évité la détérioration sur ces vignes qui ont été vendangées au plus vite après l'épisode de grêle.

Nous avons tous constaté une belle qualité de vendanges avec des raisins sains, des pellicules épaisses et biens mûres, de la richesse en sucres, des niveaux d'acidité faibles mais pas alarmants, des tanins murs et soyeux. A nous désormais de vinifier cette belle matière première que nous offre la nature et de produire de très bons vins !

Sommaire

- **Infos nationales** : Loi de Santé Publique.
- **Infos régionales** : Réunions pré-vendanges, réunions post-vendanges, permanences CAVB, plateforme Innov-bourgogne, Primeurs 2015, précisions procédure d'identification/habilitation, Service chronopost, 143^e Fête des Grands Vins de Bourgogne.
- **Infos douanes** : Fin de l'envoi des DR papiers, nouveau régime d'autorisation de plantation.
- **Infos techniques** : TAV naturel élevé, Prospections FD 2015, visites de vignes ODG, expérimentation géosmine, 1^{er} bilan expérimentation filets anti-grêle, dispositif ARELFA.
- **Divers** :

Informations Nationales

Projet de loi de Santé Publique: le Sénat se prononce, à une très large majorité, en faveur de la clarification de la loi Evin

La filière viticole milite depuis un certain temps déjà pour une clarification de la loi Evin, amenée par Vin & Société. En effet, de nombreuses imprécisions persistent dans ce texte et précisément **l'absence d'une définition claire de la publicité**. Cette situation a engendré diverses jurisprudences excessives condamnant des articles de presse traitant du succès de certaines appellations car considérés comme incitatifs à la consommation.

287 sénateurs contre 33 de toutes sensibilités politiques viennent de se prononcer le 15 septembre dernier en faveur de la clarification de la Loi Evin. Ce vote s'inscrit dans la continuité des débats du mois de juillet dernier, où, le Gouvernement, suite aux débats à l'Assemblée

Nationale et au Sénat avait décidé de porter un amendement pour clarifier la loi Evin. Invalidé par le Conseil Constitutionnel cet été pour des raisons de forme - la Loi Macron ne constituant pas le dispositif législatif idoine - un amendement identique à celui du gouvernement était aujourd'hui à nouveau débattu et porté par de nombreux élus de tous les partis au Sénat dans le cadre des discussions sur le projet de loi de santé publique.

« Favoriser l'oenotourisme dans notre pays est une priorité qui a été clairement affichée par le Président de la République lors de sa visite à Vinexpo en juin dernier. L'amendement rédigé avant l'été par le gouvernement et aujourd'hui voté au Sénat est un signal positif adressé à toutes les régions viticoles, véritables poumons

économiques pour notre pays. Ce choix politique est un choix de raison et d'efficacité. » précise Joël Forgeau, Président de Vin & Société.

« L'association Vin & Société, au nom des 500 000 acteurs de la vigne et du vin en France, est convaincue que les enjeux de Santé Publique sont compatibles avec la liberté d'information et la promotion de nos territoires. 25 ans après la promulgation de la Loi Evin, le monde dans lequel nous vivons a changé, il est légitime et souhaitable de l'actualiser sans renvoyer dos à dos économie et santé. Le débat va se poursuivre à l'Assemblée Nationale fin octobre, nous y serons très attentifs » ajoute Joël Forgeau, Président de Vin & Société.

Informations régionales

Réunions d'information pré vendanges 2015

La CAVB est intervenue à l'occasion des réunions pré-vendanges organisées fin août en Saône et Loire et dans l'Yonne et début septembre en Côte d'or. Ces réunions co-animées par les organismes représentant la filière (CAVB, BIVB,

Chambres d'agriculture, UV71...) ont attiré beaucoup de viticulteurs venus chercher de l'information technique et réglementaire pour appréhender au mieux leurs vendanges. Les intervenants ont parcouru des sujets variés sur la thématique vendanges ; bilan de

campagne sanitaire, suivi de maturité, conditions de production 2015, autorisations de plantation, droit du travail par la MSA et la DIRECTION... suscitant des échanges au sein de l'assemblée.

Organisation des réunions post vendanges fin octobre

Les réunions post-vendanges organisées par la CAVB se dérouleront très probablement à la fin du mois d'octobre. Les dates précises vous seront prochainement communiquées

par nos services lors de l'envoi des formulaires de déclaration de revendication 2015. Elles seront l'occasion de vous présenter comme chaque année les démarches administratives d'après

vendanges. Nous vous préciserons également le nouveau régime d'autorisation de plantation et le fonctionnement via la plateforme vitiplantation.

Plate-forme Innov-bourgogne.fr destinée à devenir l'unique interface de saisie des déclarations de récolte et de stock reporté

Le projet de plateforme commune de saisie des déclarations de récolte et de stock avec les douanes ne sera pas malheureusement pas effectif pour la campagne 2015. En effet, cette évolution

informatique ne pouvait être envisagée pour 2015 par les douanes compte tenu de la dématérialisation complète en 2016. La CAVB a néanmoins relancé tout récemment la DGDDI pour la mise en place

de ce guichet unique dans les meilleurs délais et ce d'autant plus que désormais les formulaires papiers ne sont plus adressés aux opérateurs (voir ci-après infos douanes.)

Campagne 2015 : Envoi des Déclarations de Revendication 2015 et permanences CAVB

Vous allez recevoir votre déclaration de revendication (DREV) 2015 pré-remplie (AOC) sur la base des données enregistrées d'après votre Déclaration de Récolte 2014 dans les prochaines semaines.

2 possibilités s'offrent à vous pour nous notifier votre DREV 2015 :

- **Génération** en ligne de la DREV sur www.innov-bourgogne.fr (via identifiants et mot de passe). Une fois la DR saisie ou importée depuis

prodou@nes sur la plateforme Innov-bourgogne, l'opérateur génère sa DREV et les volumes seront automatiquement affectés dans les différentes colonnes de la DREV (volume revendiqué, VCI nouveau, DRA, stock VCI...), ainsi que son registre VCI si nécessaire.

-**Renvoi** par voie postale ou dépôt à la CAVB (ou à la FDAC si AOC Chablis sur la revendication) de la DREV **complétée et signée** (accompagnée de la copie de la

DR, éventuellement du registre VCI et de la DRM).

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures douanières (voir ci-après), la CAVB prévoit d'organiser des permanences délocalisées dans le vignoble sur les 3 départements pour accompagner les viticulteurs dans leurs démarches administratives et dans l'utilisation des plateformes informatiques extranet prodouanes (douanes) et innov-bourgogne (CAVB).

Plateforme Innov-Bourgogne CAVB : Connectez-vous !

Nous vous rappelons que la plateforme Innov-Bourgogne <http://www.innov-bourgogne.fr> qui est à votre disposition depuis la dernière campagne vous permet de réaliser vos démarches

administratives CAVB en ligne. Nous vous recommandons vivement d'utiliser cette plateforme pour gagner en efficacité et en rapidité de traitement de vos déclarations. Les services de la CAVB sont à

vos disposition pour vous guider dans la prise en main de ce logiciel. (Identification, gestion de vos documents, DR, DREV...).

Informations Primeurs disponibles sur le site internet de la cavb

Nous vous rappelons qu'un viticulteur qui souhaite revendiquer du primeur pour les AOC qui le prévoient une

DREV partielle doit être déposée et accompagnée de la déclaration de récolte partielle auprès de la CAVB.

Pour plus de renseignements, vous reporter à notre site internet www.cavb.fr

Procédure d'identification et d'habilitation : précisions

Tout opérateur souhaitant intervenir sur une ou plusieurs AOC doit au préalable être identifié par la CAVB et

habilité par SIQOCERT. Cette démarche a été effectuée il y a plusieurs années pour bon nombre d'entre vous. Dans

certains cas (nouvelle activité, ajout d'AOC, nouveau chai, changement de raison sociale...) **il est indispensable**

de faire un dossier d'identification modificatif. La déclaration d'identification modificative est désormais unique pour l'ensemble des AOC de Bourgognes, Chablis et du Beaujolais et pré-rempli. **Vous pouvez télécharger ce dossier via votre espace adhérent sur la plateforme www.innov-bourgogne.fr ou prendre contact avec la CAVB.** Le dossier avec les modifications doit être

transmis à la CAVB avec l'ensemble des pièces demandées **avant le démarrage de l'activité**. (ex : pour les producteurs de raisins : avant le dépôt de la déclaration de récolte) Les déclarations de récolte et de revendication 2015 d'opérateurs non identifiés ne pourront pas être traitées sans le dépôt préalable de cette déclaration d'identification.

L'identification des opérateurs est gérée par la CAVB, l'habilitation est ensuite délivrée par SIQOCERT après transmission du dossier par la CAVB.

En cas de métayage avec de nouveaux bailleurs à fruit, n'omettez pas de vous assurer qu'il est bien préalablement identifié et habilité.

Lancement de l'offre ChronoViti CAVB

Le 10 juillet dernier, la CAVB et Chronopost ont officialisé le lancement de l'offre "ChronoViti CAVB". Cette offre a pour objectif de faciliter l'expédition de bouteilles en France, avec une livraison le lendemain avant 13h, mais aussi et surtout à l'international.

L'offre Chronoviti CAVB a été élaborée pour répondre à vos besoins et vous simplifier l'envoi de bouteilles en petite quantité, avec l'emballage proposé chez vos Distributeurs et homologué par la CAVB. Elle offre en outre, une tarification attractive, des services associés tels que la collecte au Domaine, un appui

pour les formalités douanières, une assurance intégrée et un suivi complet en temps réel à chaque étape. Un mailing vous sera adressé par courrier courant octobre, reprenant les principes de cette nouvelle collaboration ainsi que les modalités pour contractualiser avec Chronopost.

143ème FETE DES GRANDS VINS DE BOURGOGNE 13-14 ET 15 NOVEMBRE 2015

PALAIS DES CONGRES – BEAUNE

Heures d'ouverture :

- Vendredi 13 novembre : de 09h30 à 19h00 (**matinée réservée aux professionnels**, ouverture au public à partir de 14h00) - Inauguration et déjeuner officiel en fin de matinée
- Samedi 14 novembre : de 09h00 à 19h00 – Ateliers d'initiation à la dégustation dans salles annexes (10h00-12h30)
- Dimanche 15 novembre : de 09h00 à 14h00 – Ateliers d'initiation à la dégustation dans salles annexes (10h00-12h30)

Participation à la Fête des Grands Vins et inscription au catalogue des exposants

Nous vous rappelons que le don de bouteilles est primordial pour la pérennité de cette prestigieuse manifestation reconnue internationalement et que toutes les appellations de Bourgogne doivent être représentées, quelque que soit le millésime. Il est important d'afficher notre volonté d'offrir le meilleur et de finaliser notre travail en le faisant découvrir lors de cette 143^{ème} édition. Pour que cette manifestation reste la plus ancienne et la plus importante manifestation de Bourgogne, nous comptons sur la participation de chacun d'entre vous, aussi bien pour la fourniture d'échantillons que pour la tenue des stands. **Vos présidents d'ODG ou de Syndicats de Village ont reçu dernièrement les documents d'inscription au catalogue des exposants.** Ce catalogue est tiré

en 2500 exemplaires et distribué à chaque visiteur ayant acquitté un droit d'entrée de 25 €. Vous pouvez prendre contact auprès de vos responsables pour vous inscrire jusqu'au 08 octobre ou vous rapprocher de la CAVB (contact : Laurence BOULMONT tél : 03.80.25.00.22 mail : l.boulmont@cavb.fr) Pour chaque lot de 3 bouteilles fourni, le viticulteur recevra 2 entrées sans verre (1 carte exposant et 1 carte don de bouteille), une carte don de bouteilles lui sera également offerte pour chaque lot supplémentaire de 3 bouteilles.

Dîner Vignerons et Jeunes Talents

La CAVB, associée au GJPV pour la 5^{ème} édition, vous propose le vendredi 13 novembre à partir de 19h30 un Dîner Vignerons et

Jeunes Talents. L'occasion pour les participants de déguster un menu gastronomique dans un esprit « Paulée » où les vins seront amenés par les convives et les nominés au Trophée qui feront découvrir leurs vins sélectionnés.

Six d'entre eux seront récompensés lors de ce Dîner pour leur millésime 2013. Cette soirée sera parrainée par Madame Caroline FURSTOSS, élue Sommelière de l'année 2014, et Monsieur Jean-Robert

PITTE, géographe renommé et Président de l'Académie des Vins de France.

Tarif : 50 € ttc (repas, vins compris - soirée dansante)
Information et Inscription en ligne sur www.fetedesgrandsvins.fr

Informations Douanes

La fin de l'envoi systématique des formulaires de déclarations de récolte pré-identifiés cette année !

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures douanières dans le domaine viticole, il a été décidé de mettre progressivement fin à l'envoi des formulaires pré-identifiés des déclarations de récolte & déclarations de récolte simplifiée. Vous devez maintenant télédéclarer ces

procédures par internet et à partir du portail Prodouane (<https://pro-douane.gouv.fr>).

Si vous rencontrez des difficultés pour téléclarer, vous pouvez toujours obtenir des formulaires papier de vos déclarations de récolte et déclarations de récolte simplifiée auprès de votre

service de viticulture gestionnaire ou depuis le site de la DGDDI (www.douane.gouv.fr), en cliquant sur l'onglet « professionnel » puis sur les liens « formulaires douaniers (cerfa) » situé dans le sommaire et « Formulaires : droits indirects et accises ».

En d'autres termes, vous ne recevrez plus systématiquement de déclaration de récolte 2015 cette année.

Préparez-vous au nouveau régime d'autorisations de plantation !

Comme précisé dans la dernière vinonews, nous insistons sur la mise à jour de votre fiche de compte sur prodouanes. En effet, les demandes d'autorisation de plantation que vous allez déposer à partir du 1^{er} janvier 2016 auprès de FranceAgrimer et de l'INAO,

via la plateforme vitiplantation, s'appuieront sur les informations du Cadastre Viticole Informatisé (CVI) géré par la Douane. Il est donc essentiel de mettre à jour votre portefeuille de droit (achat à la réserve ou transfert) et de déposer vos déclarations d'achèvement de travaux. **Ces**

opérations doivent être réalisées avant le 30 novembre 2015. Ce nouveau dispositif ne change rien à l'obligation de déposer des déclarations de plantation, d'arrachage, de surgreffage ou de modification de structure auprès du service de la viticulture gestionnaire.

Informations techniques

Si TAV vin fini (degré naturel) > TAV maximum après enrichissement : quelles obligations ?

Si le titre alcoométrique volumique (TAV) sur vin fini dépasse la valeur du TAV maximum après enrichissement validé pour l'année et que **le vin n'a pas fait l'objet d'un enrichissement,**

l'opérateur n'a pas l'obligation de fournir une déclaration spécifique à l'ODG ou à SIQOCERT. Il doit simplement le préciser en cas de prélèvement de ce lot pour contrôle analytique par

SIQOCERT. Le carnet de sucrage sera alors vérifié pour s'assurer de l'absence de chaptalisation. Sur le carnet de sucrage vous devez préciser « néant » pour la campagne s'il n'y a pas eu de chaptalisation.

Reprise des visites de prospection Flavescence dorée 2015

Les visites de prospection Flavescence d'après

vendanges ont repris le 21 septembre dernier sur la

commune de Meursault. La précocité du millésime et les

conditions de réalisation en pleine période de vinification ne semblent pas trop affecter la mobilisation sur le terrain. Les responsables communaux ont insisté auprès de leurs collègues producteurs sur leur secteur sur l'importance de la

mobilisation de tous par l'envoi de convocations nominatives. Au 28 septembre, 402 analyses ont déjà été effectuées issues de prélèvements sur 925 parcelles. Les résultats complets de ces analyses vous

seront communiqués à la fin de la campagne et des réunions de bilan de campagne seront organisées en fin d'année dans chaque département comme pour les précédentes campagnes.

Bilans des Visites de Vignes ODG 2015

Les visites de vignes des commissions professionnelles ODG se sont terminées avec les deuxièmes passages fin août. Près de 6000 hectares ont été parcourus par les 70 commissions professionnelles accompagnées des techniciens de la CAVB. Cette année, peu

de constats de manquements ont été transmis par les ODG à l'organisme de contrôle SIOQCERT. Les dossiers transmis concernaient essentiellement des parcelles en friche ou des états d'entretien de la vigne ou du sol déficients récurrents.

Des réunions en collaboration avec SIOQCERT seront organisées début novembre avec les présidents des commissions professionnelles des ODG pour dresser le bilan de cette campagne 2015.

Expérimentation INAO en AOC en Val de Loire

Le comité national des AOC Viticoles et cidricoles a pris connaissance d'une demande d'expérimentation de résines adsorbantes sur moûts et vins

en vue de l'élimination de la géosmine. Le comité national a considéré la demande recevable à l'unanimité et a décidé de sa transmission à la commission technique de

l'INAO. Cette expérimentation se déroulera sur deux AOC en Val de Loire à compter de la récolte 2015 (source lettre INAO).

Expérimentation INAO des Filets Anti-grêle en Bourgogne

Le comité technique en charge de l'expérimentation des filets anti-grêle en Bourgogne (CAVB-Chambres-BIVB) s'est réuni le 28 septembre pour échanger sur les résultats du

protocole de suivi expérimental et dresser un bilan de cette première année. Une réunion sera prochainement organisée avec les viticulteurs qui participent à l'expérimentation pour échanger et recueillir leur

expertise et leur expérience sur la mise en œuvre de ces filets au sein de leur exploitation afin d'enrichir le bilan technique.

Dispositif ARELFA : Bilan campagne 2015

Le dispositif de lutte contre la grêle constitué de 53 générateurs répartis du nord de la côte de nuits au sud de la côte chalonnaise a semblé-t-il être efficace. L'ensemble du réseau a en effet été déclenché à 9 reprises entre le 26 avril et

le 16 septembre. Aucun dégât de grêle sur la zone concernée n'a été signalé.

Il est important de rappeler que ce dispositif repose sur la disponibilité des 159 personnes qui assurent la mise en route des générateurs à

chaque réception d'alertes. Le financement de l'ARELFA Bourgogne est assuré par les viticulteurs couverts par le système à hauteur de 8€/ha et également par le Conseil Départemental de Côte d'or.

Divers

Rappel Permanences organisées à Macon par la CAVB

Une permanence CAVB est assurée tous les jeudis à la maison des vins de Macon (520 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny) à l'étage entre l'ODG Saint Véran et l'UV71.

Horaires de permanences : 8h30-12h30 et 13h30-17h
Contact : Véronique LACHARME
Si vous souhaitez un RDV particulier sur un sujet bien précis, nous vous préconisons de

prendre contact au préalable notamment en période de dépôt des déclarations de récolte.
Contact : 06-79-25-76-11

Formations CA71

La Chambre d'Agriculture de Saône et Loire vous propose deux nouveaux programmes de formations sur les thématiques suivantes « comment booster la

stratégie commerciale de son entreprise viticole » en novembre-décembre et *sur la commercialisation des vins à l'export sur votre exploitation,*

formation au mois de janvier.
Contact : dsauvage@sl.chambagri.fr

Formations CA21

La campagne de formations 2015-2016 proposées par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or est lancée ! Ces formations s'adressent à l'ensemble des viticulteurs et salariés viticoles.

-Piloter sa fertilisation : 22 octobre et 27 octobre matin
-Diagnostic - Expertise (pH, potentiel rédox...) : 3 et 4 novembre
-Physiologie de la vigne : Comprendre et adapter ses pratiques : 12 novembre
-Construire sa stratégie de traitement : 17 novembre

06 78 15 80 99 ou par mail : anne-claire.reynaud@cote-dor.chambagri.fr.

Pour commencer, nous vous proposons :

-Réussir sa plantation et ses repiquages : 20 octobre et 5 novembre

Pour toute question ou inscription, contactez Anne-Claire Reynaud au 03 80 68 66 66 ou

Le programme complet des formations 2015-2016 sera disponible autour de la mi-octobre.

16^e édition de la Paulée de la Côte chalonnaise du 16 au 18 octobre prochain

Organisée du 16 au 18 octobre prochain, la Paulée de la Côte chalonnaise prend cette année une ampleur nouvelle ! La ville de Chalon-sur-Saône, les confréries et les Vignerons de la Côte chalonnaise ont en effet décidé de revisiter cet événement. Ainsi

vous pourrez découvrir cette année le village de la Paulée situé à proximité de la Maison des Vins. Des conférences pédagogiques y seront organisées sur les thèmes de la vigne, de la viticulture, des terroirs. La rue de Strasbourg et la place Saint Vincent seront les

deux lieux à privilégier pour se trouver au cœur des festivités et déguster les vins de toute la Côte Chalonnaise : Montagny, Rully, Givry, Mercurey, Bouzeron, Bourgogne Côte Chalonnaise et Crémant de Bourgogne.

3^{ème} PAULEE DE DIJON Le Lundi 2 novembre 2015 à 20H-Cellier de Clairvaux-Dijon

Dans un cadre magnifique, venez célébrer l'amitié et la convivialité entre la Bourgogne et le Chili, pays invité d'honneur de la Foire 2015, autour d'un dîner de gala préparé par les Chefs de l'Auberge de la Charme, David Lecomte et Nicolas Isnard. Cette

Paulée sera présidée par Jean-Robert Pitte, géographe renommé, grand amateur et connaisseur du monde du vin, auteur du récent Dictionnaire amoureux de la Bourgogne. Au cours de la soirée seront remis les prix du concours Vinidivio.

Inscription avant le 23 octobre sur contact@dijon-congexpo.com, dans la limite des places disponibles.
Renseignements : 03.80.77.39.00
www.foirededijon.com

Le chantier d'insertion Inservigne fête cette année dix ans d'intervention comme prestataire viticole. Son gage de compétence: le sérieux, la réactivité, l'adaptation à chaque demande et le respect du travail bien fait. À sa tête, des hommes clés choisis pour leur expérience, leur amour de la vigne, leur formation initiale. Des hommes qui possèdent la qualité d'encadrer des personnels et pour lesquels le parcours antérieur a parfois été difficile. Aujourd'hui, Inservigne est

INFO Association

Ressources, contact

au 03.80.38.21.62

ou par email: ressourcesinser21@wanadoo.fr

www.ressources-insertion.fr

reconnue par de nombreux domaines qui s'engagent chaque année, sur des contrats saisonniers ou annuels qui allègent le viticulteur de la gestion du personnel. Inservigne est pilotée par un chef à qui on n'apprend plus le métier. Sa passion, il sait la traduire auprès de son équipe toujours motivée pour apprendre le métier d'ouvrier viticole.« Nous apprenons les techniques de la taille et des autres tâches pour répondre pleinement aux attentes des domaines. Aussi, la

formation s'effectue tant sur des vignes hautes que sur des vignes basses afin d'acquérir l'ensemble des techniques et des compétences attendues. La saison d'hiver va démarrer et l'association Ressources entend bien répondre à la demande des domaines, dans le cadre d'activités manuelles d'entretien et de nettoyage de parcelles viticoles qui en font la demande et qui respectent les exigences de production, de culture et de planning de chaque domaine.

AGENDA

La CAVB, en bref, ce qui s'est passé

- 25 août : Réunion prévendanges en Saône et Loire
- 27 août : Comité Régional INAO
- 27 août : Réunion Pré Vendanges dans l'Yonne
- 31 août : Réunion Pré Vendanges pour la Côte de Beaune
- 02 septembre : Comité National INAO
- 03 septembre : Réunion Pré Vendanges pour la Côte de Nuits
- 10 septembre : vendanges du préfet
- 21 septembre : reprise des prospections FD
- 22 septembre : Audit CAVB par SIQOCERT
- 28 septembre : Réunion GT Plan de contrôle

Les prochains RDV de la CAVB

- 1^{er} octobre : Bureau de la CAVB
- 9 octobre : Comité des directeurs du bassin
- 12 octobre : Réunion avec FCCBJ
- 13 octobre : Commission géographique 21
- 20 octobre : Conseil d'administration de la CNAOC
- 22 octobre : Conseil d'administration de la CAVB
- Fin octobre-dates à préciser : Réunions post-vendanges

Retrouvez l'ensemble de ces informations en ligne sur notre site internet www.cavb.fr

CAVB - 132 route de Dijon-21200 Beaune ☎ 03-80-25-00-25 📠 03-80-25-00-27 - Mail : cavb@cavb.fr
_Site internet : www.cavb.fr - Rédacteurs : Séverin BARIOZ, Charlotte HUBER, Marion SAÛQUERE